



Montricher, le 8 juin 2015

15/305

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 21 mai 2015**

M. le Président Pierre-André Blanchard ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à tous.

1. Appel

30 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mme Vera Michalski et M. Patrick Dind étant excusés et M. Jean-Pierre Magnin absent.

M. le Président lit la lettre de démission de M. Didier Küttel qui déménage à l'étranger.

Il explique que la liste des suppléants est épuisée et que le Conseil Communal terminera la législature avec 34 membres seulement, ce qui est conforme aux statuts.

2. Acceptation de l'ordre du jour

Aucune modification n'est demandée, il sera suivi tel quel.

3. Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2015 est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.

4. Assermentation d'un conseiller

Faisant suite à la démission de M. Marc Vermot lors de la précédente séance du Conseil, M. le Président Pierre-André Blanchard assermente M. Daniel Regamey, en vertu des droits qui lui sont conférés. Cela porte à **31** le nombre des conseillers présents.

5. Préavis no 03/15 : Amélioration de la déchetterie

M. Olivier Chenuz lit le rapport de la Commission, qui propose à l'unanimité d'autoriser la Municipalité à effectuer ces travaux d'amélioration pour un montant de Fr. 700'000.- et de financer cette somme par la trésorerie communale. L'amortissement se fera par un prélèvement sur le "Fonds de réserve pour investissements futurs".

M. Maurice Agassis, Municipal en charge du dossier, précise que la benne du milieu qui n'est pas accessible jusqu'au fonds, sera une benne compressante pour les cartons.

Les heures d'ouverture seront beaucoup plus souples, en travaillant avec des caméras de surveillance. L'employé communal passera une fois par jour pour contrôler et s'il y a des abus, il visionnera la vidéo pour retrouver la personne qui n'a pas respecté les ordres et qui sera amendable. Un règlement va être établi et il sera soumis au Conseil prochainement.

Pour l'accès à la déchetterie, il y aura soit un système de cartes, soit de télécommandes. Le prix total est de Fr. 700'000.-.

Mme Christine Morel demande si un horaire sera mis en place?

M. Agassis répond que oui et qu'il pourrait être fixé de 8 h. à 19 h. du lundi au vendredi par exemple, ainsi que le samedi matin.

M. Jean-Marc Freymond demande si la benne des paysans, ainsi que celles des indépendants vont rester?

M. Agassis dit que cela ne va pas changer.

M. Olivier Zbinden demande pourquoi les déchets organiques ne sont pas mis dans un contenant? Cela serait plus facile à transporter.

M. Agassis explique qu'une entreprise de compostage vient pour broyer le tas et le charger en même temps.

M. Philippe Joss remarque qu'une benne pour le recyclage du plastic est prévue. Est-ce que tous les plastics pourront être mis dedans, y compris ceux qui ne font pas 60 cm?

M. Agassis répond que cela ne concerne que les contenants qui peuvent être recyclés, indépendamment de la taille. Il doit y avoir le signe "recyclable" dessus.

M. Blaise Arlaud trouve que le montant est très important, alors qu'apparemment il n'y a pas de nouvelle construction et il aimerait des explications sur ce montant.

M. Agassis dit que les bennes seront semi-enterrées, qu'il faudra refaire toute la clôture qui borde la déchetterie et des canalisations sont à refaire. Les places de parc sont entièrement à réaménager, etc..

M. Sylvain Freymond demande si le sol doit être décontaminé et s'il faudra évacuer de la terre?

M. Agassis rappelle que selon les dernières analyses, cela ne sera pas nécessaire et il espère qu'ils ne vont pas trouver de mauvais déchets en creusant.

M. Philippe Joss revient sur la question précédente concernant le coût qui lui paraît également élevé et il n'est pas convaincu par la réponse donnée. Il aimerait des détails.

M. Agassis montre le devis. Les postes importants sont : l'aménagement (Fr. 120'000.), le terrassement et les égouts (Fr. 60'000.-), les canalisations (Fr. 60'000.-), béton et béton armé (Fr. 150'000.-), les clôtures (Fr. 90'000.-), divers (Fr. 36'000.-), honoraires (Fr. 50'000.-), etc...

M. Caroly Schopfer demande quelle affectation a le terrain de la déchetterie?

M. Agassis explique qu'il se trouve toujours en zone agricole, mais étant donné que la déchetterie existe déjà, l'Etat tolère qu'elle soit refaite. De plus, la surface va diminuer.

M. Hervé Buffet se renseigne sur la taxe déchet et demande si elle va augmenter suite aux travaux d'amélioration?

M. Agassis explique que la réglementation fédérale prévoit que le 70 % doit être couvert par la taxe déchet, ce qui est loin d'être le cas. Alors une augmentation pourrait être envisagée. Pour l'instant la Commune a une des taxes déchets les plus basses.

M. Philippe Joss, concernant les caméras de surveillance, n'est pas sûr que l'on puisse mettre quelqu'un à l'amende sur la base des enregistrements, au niveau légal.

M. Agassis dit que cela se fait dans d'autres communes, et c'est le seul moyen pour surveiller que les gens ne fassent pas n'importe quoi. De plus cela permettra d'économiser des heures d'employés communaux.

M. Joss précise que si une personne ne veut pas payer son amende et qu'il prend un avocat, il n'est pas certain que la commune ait gain de cause, sur la base de ces images.

M. Eric Lambercy demande si la nouvelle déchetterie occupera tout le site et si les tas de tout venant vont rester ou si une partie va retourner en terrain agricole?

M. Agassis répond que le site ira jusqu'à l'antenne de télécommunication et que le reste sera réaménagé et rendu à l'agriculture et ils devront également planter quelques arbres.

M. Olivier Bédard aimerait savoir en détail ce que l'on pourra mettre dans la benne des plastics recyclables? Notamment concernant les déchets ménagers qui ne sont pas en PET, mais qui sont tout de même recyclable?

M. Agassis dit que le bureau DESA qui s'occupe du projet a de très bonnes connaissances en matière du tri des déchets et le nécessaire sera fait pour que cela soit le plus clair possible.

M. Philippe Gurtner demande un feedback concernant la présence des bûcherons à la déchetterie, qu'ont-ils pu constater?

M. Agassis répond que les gens trient les déchets quand il y a quelqu'un qui est derrière eux. Et dès que le contrôleur a le dos tourné, ils profitent pour mettre tout de même leurs affaires dans la benne. Le problème principal est celui de la taille des objets inférieurs à 60 cm, qui doivent être mis dans le sac poubelle. Avec les caméras, ils espèrent dissuader les tricheurs en les amendant. Cela permettra d'économiser la présence d'un employé communal, qui n'aura plus à se battre avec eux.

M. Philippe Gurtner veut savoir qui visualisera les vidéos? Et si cela n'implique pas la mise en place d'un règlement? Il reproche également que le projet de l'amélioration de la déchetterie comprenne également la surveillance vidéo. Certains conseillers peuvent approuver le projet d'amélioration et sont peut-être contre la surveillance par caméra.

M. Agassis dit que c'est le Municipal qui sera responsable et le règlement va suivre, si le préavis est accepté. La surveillance vidéo pourra être retirée du règlement si c'est le souhait du Conseil.

M. Christophe Buffet se renseigne sur le coût annuel des 2 employés communaux présents le mercredi et le samedi à la déchetterie?

M. Agassis répond que l'imputation interne de salaire pour la déchetterie (employés de la voirie) se monte à Fr. 40'000.- environ (ce montant comprend également le ramassage des poubelles qui va rester), et il faut encore rajouter le salaire de la forêt, soit Fr.20'000.- environ. Il estime à Fr. 40'000.- l'économie annuelle avec la mise en place de cette surveillance vidéo.

M. Jean-Marc Freymond relève que si le Conseil ne veut pas de ces caméras il peut encore les refuser et que celui qui n'a rien à se reprocher, n'a pas à avoir peur d'être filmé!

M. Agassis explique que cela sera un grand plus pour la collectivité, avec des horaires étendus à 6 jours sur 7 durant toute la journée, sauf le samedi qui ne sera ouvert que le matin.

Suite à une intervention de M. Lukas Aebi, M. Agassis précise que le recours à la vidéo ne se fera qu'en cas de besoin, si l'employé constate des abus dans les bennes.

M. Alain Morel demande si toutes les bennes (papiers, cartons, plastics) auront un système pour compresser les matériaux. Il faut y être attentif, car il est possible d'économiser si les déchets sont déjà compressés en partant de notre déchetterie.

M. Agassis dit que pour l'instant il n'y a que la benne des cartons qui est prévue pour être compressée. Le papier est déjà assez lourd. Pour le reste, c'est encore à l'étude.

M. Hervé Buffet demande si le ramassage des déchets ménagers aura toujours lieu ou s'il faudra les amener aussi à la déchetterie.

M. Agassis répond que pour l'instant le sujet n'est pas en discussion à la Municipalité, et que cela va rester.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 31, bulletins rentrés : 31, bulletin nul : 0, bulletins blancs: 3. Bulletins valables : 28.

Le préavis municipal no 03/15 est accepté par 27 OUI, 1 NON et 3 blancs.

6. Préavis no 05/15 : Pose d'un ascenseur extérieur - bâtiment du collège

Mme Sylvette Lambercy rappelle que le collège possède une magnifique salle des sociétés, située tout en haut. Les sociétés locales comptent de plus en plus de personnes âgées, qui ont de la peine à y accéder. De plus, il y a eu une fillette handicapée parmi les élèves. L'installation d'un siège qui monte le long de l'escalier a été étudiée, mais cela paraissait difficile depuis le sous-sol.

Après le retrait d'un premier projet, la Municipalité propose maintenant 2 variantes.

La première serait l'installation de l'ascenseur côté Mollens, avec l'accès direct dans la salle des sociétés. Il y aurait des frais importants de maçonnerie pour le déplacement de la fosse des toilettes du collège. Total des coûts : Fr. 245'000.-

La variante 2 se ferait côté cour, avec des passerelles qui permettent l'accès à tous les étages, pour un prix de Fr. 300'000.-.

L'ascenseur pourrait transporter jusqu'à 8 personnes, à la vitesse de 1 mètre / seconde.

M. Didier Amez-Droz dit que l'idée de l'installation d'un ascenseur est venue lorsqu'il y avait la fillette à mobilité réduite, puis l'accès à la salle des sociétés est finalement devenu le but principal. Si la Municipalité n'a pas pris position pour l'une des variantes, c'est dû au fait que l'ascenseur sera très peu utilisé et que la variante 2 est un peu moins esthétique.

M. Blaise Buffet, rapporteur de la Commission lit son rapport. Elle propose à l'unanimité d'autoriser la Municipalité à poser un ascenseur au collège, et en 2^{ème} décision d'accepter la variante 2. Les travaux d'un montant de Fr. 300'000.- seront financés par la trésorerie communale. L'amortissement se fera par un prélèvement sur le "Fonds de réserve pour investissements futurs".

M. Christophe Buffet demande si l'ascenseur sera à clé? Et si la clé de la location de la salle pourra aussi servir pour l'ascenseur?

Mme Lambercy répond que oui, le système permet de combiner les 2 choses. Les maîtresses auront également une clé. Mais les élèves ne pourront pas emprunter l'ascenseur.

Mme Christine Morel relève que si un élève se casse une jambe et qu'il prend l'ascenseur, il serait bien qu'il puisse descendre à l'étage où se trouve sa classe! Elle appuie donc la variante 2.

M. Didier Amez-Droz dit que les classes peuvent se croiser, si vraiment cela était nécessaire.

M. Alain Morel demande pourquoi l'ascenseur n'est pas adossé au bâtiment et pourquoi il faut créer ces passerelles d'accès?

Mme Lambercy explique que si l'ascenseur est adossé, il faudrait que les élèves passent à travers pour entrer dans le collège, et l'accès au congélateur également. L'accès aux étages doit se faire en face des escaliers, il n'y a donc pas d'autres solutions. Le problème de l'accès à tous les étages dans la variante 1 a également été étudié, mais l'entrée se faisait dans les toilettes et il aurait fallu en condamner trop.

M. Olivier Bédard remarque que la différence de prix entre les 2 projets est minime, soit Fr. 50'000.- de menuiserie, et qu'il serait dommage de ne pas prendre la variante 2 qui présente plus d'avantages. Il demande si cette somme correspond aux passerelles?

Mme Lambercy explique que le toit du congélateur devra être démonté, ainsi que le toit du collège, car l'ascenseur sera encastré dans l'avant-toit.

M. Blaise Arlaud fait remarquer que si la variante 1 est si chère c'est parce qu'il faut déplacer cette fosse. Et pour ce prix, on pourrait construire une salle des sociétés au rez-de-chaussée! Et il n'y aurait pas besoin d'ascenseur pour y aller. Alors s'il faut faire un ascenseur, c'est pour qu'il desserve tous les étages.

M. Caroly Schopfer trouve dommage de gâcher la façade du collège côté sud. Il demande à quoi correspond exactement cette fosse? Et qu'en est-il de la variante qui était prévue côté est, sur la route qui descend depuis l'Hôtel?

Mme Lambercy explique que côté est, il y avait la fosse des graisses à renforcer et déplacer un peu. Et de l'autre côté, il faut déplacer un regard ainsi que les canalisations des toilettes, car il faut creuser 1,20 mètre pour l'ascenseur. Tous ces travaux sont très coûteux.

M. Olivier Zbinden note que pour le côté esthétique de cet ascenseur métallique, les lucarnes qui se trouvent sur le toit ont déjà une structure métallique et l'ascenseur ferait un rappel.

Le Président clôt la discussion et passe au vote en deux parties :

1. Est-ce que le Conseil accepte le principe de poser un ascenseur ?

Résultat du vote à main levée : 28 OUI et 3 NON.

Le projet de la pose d'un ascenseur extérieur au bâtiment du collège (préavis municipal no 05/15) est accepté.

2. Quelle variante est choisie par le Conseil?

Résultat du vote : bulletins délivrés : 31, bulletins rentrés : 31, bulletin nul : 0, bulletins blancs: 2. Bulletins valables : 29.

Variante 1 : 2 voix

Variante 2 : 27 voix

La variante 2 est donc choisie, avec 4 accès, façade Sud du collège, pour un montant de Fr. 300'000.-.

7. Communications de la Municipalité

M. Cédric Beaud : pas de communication

M. Pierre-Yves Morel : un nouvel apprenti pour la forêt a été engagé. Il commencera au mois d'août.

Les travaux en forêt arrivent au bout, pour la première période de coupe qui va jusqu'à fin mai. Ils recommenceront cet automne.

Les travaux pour les chemins forestiers vont débiter sur Rizel, après la montée.

Mme Sylvette Lambercy : la porte ouverte pour les appartements des Noyers avait lieu ce soir. Les travaux de finition sont pratiquement terminés. Tous les appartements sont loués et habitables dès le 1^{er} juin. Ils restent les travaux de marquage des places de parc et l'aménagement de l'extérieur, qui sont prévus ces prochains jours.

Elle remercie le Conseil pour la décision prise concernant l'ascenseur du collège.

M. Maurice Agassis : il remercie également les conseillers pour la déchetterie.

A part, quelques menus travaux dans le village suite à des dégâts occasionnés par le déneigement, il y a le chantier pour la route d'accès à la fromagerie. La pose du tapis bitumineux devrait avoir lieu avant l'inauguration du 29 mai.

M. Didier Amez-Droz : il remercie également le Conseil pour l'acceptation des deux préavis. Il nous informe que le Président du Conseil d'administration de la SAPJV a démissionné avec effet immédiat lundi matin.

Avant de passer aux propositions individuelles, M. le Président Pierre-André Blanchard souligne le travail d'un petit groupe du village, qui s'engage personnellement en proposant une démarche différente de ce qui se fait actuellement pour les aînés et qui fait appel à l'entraide et la solidarité. Il félicite ces personnes qui ont pris cette initiative et remercie la Municipalité de leur soutien. Il souhaite bonne chance pour la suite à MONTRaid'union.

Il rappelle que le bureau doit être présent le dimanche 14 juin 2015 à 10h00 pour les votations fédérales.

8. Propositions individuelles et divers

M. Eric Lambercy : suite à des travaux effectués dans les pâturages, notamment à Chardevaz, il y a deux traversées de route qui ne sont toujours pas goudronnées. Est-ce que cela va se faire prochainement? Est-ce que les frais sont à la charge de la commune ou de l'entreprise qui avait réalisé les travaux.

M. Pierre-Yves Morel répond que cela va se faire en même temps que la fin des travaux à Rizel, donc avant la fin du mois de juin. Il s'agit d'entretien et c'est donc à la charge de la commune.

M. Eric Lambercy relève que normalement dans les soumissions, ces frais étaient à la charge de l'entreprise.

M. Pierre-Yves Morel va contrôler.

M. Olivier Bédary : suite à la restructuration des abattoirs, il pense qu'il va y avoir plus de demandes pour tuer des bêtes à Montricher? Si c'est le cas, il va y avoir un problème avec la chambre froide qui sera alors trop petite. Est-ce que cela vaudrait la peine d'imaginer une augmentation de la capacité de l'abattoir de Montricher?

M. Didier Amez-Droz dit que jusqu'à ce jour, il n'y a pas eu de demande supplémentaire. Il sera assez tôt le moment venu pour y réfléchir.

Mme Sylvette Lambercy explique que l'abattoir est utilisé 3 jours par semaine par les bouchers, plus quelques privés à l'occasion. Le service vétérinaire a récemment accepté qu'il reste ouvert jusqu'en 2019.

M. Caroly Schopfer : il revient sur la place de jeu du Sinat où il y a des vis qui dépassent, le plancher se décolle et le milieu du terrain n'est pas très propre. Est-ce qu'il est prévu de faire quelque chose?

M. Maurice Agassis prend note.

M. le Président Pierre-André Blanchard rappelle que lors de la séance du 18 juin 2015, il y aura les nominations des président, vice-président et scrutateurs, ainsi que la réélection des commissions. Il faut trouver deux personnes pour compléter les commissions des Finances et de Gestion. Merci d'y réfléchir.

Le verre de l'amitié sera offert à l'Hôtel des 2 sapins.

La séance est close à 21h35.

Le Président


Pierre-André Blanchard



La Secrétaire


Sandrine Haenni